



Paris, le 19 novembre 2014

Succès de l'augmentation de capital d'environ 200 millions d'euros

Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires lancée le 31 octobre 2014 pour un montant brut d'environ 200 millions d'euros. Cette augmentation de capital, souscrite par l'ensemble des principaux actionnaires, dotera Foncière des Murs des moyens financiers nécessaires pour saisir les opportunités d'investissements et soutenir ses projets de croissance, en particulier dans le domaine de l'hôtellerie.

Il est rappelé que les principaux actionnaires de Foncière des Murs (Foncière des Régions, Generali Vie¹, Predica, ACM Vie, Cardif Assurance Vie et Pacifica), détenant collectivement 90,6% du capital de Foncière des Murs au moment du lancement de l'augmentation de capital, s'étaient irrévocablement engagés à exercer à titre irréductible la totalité des DPS attachés à leurs actions Foncière des Murs. Foncière des Régions s'était également irrévocablement engagée à émettre un ordre d'un montant maximal d'environ 18,5 millions d'euros à titre réductible.

L'exercice de la totalité des 64 223 435 DPS donnera lieu à l'émission de 9 880 528 actions nouvelles pour un montant brut de 197 610 560 euros, dont :

- 9 749 094 actions nouvelles provenant de l'exercice à titre irréductible des DPS par leurs détenteurs et,
- 131 434 actions nouvelles provenant des souscriptions à titre réductible.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, Foncière des Régions a souscrit au total 2 917 661 actions nouvelles.

A l'issue de l'opération, et à la connaissance de Foncière des Murs, le capital social de Foncière des Murs sera composé de 74 103 963 actions et sera réparti comme suit :

¹ Generali Vie s'était engagée à céder les DPS attachés aux actions Foncière des Murs qu'elle détenait à deux de ses affiliés qui s'étaient engagés à les exercer

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Foncière des Régions	21 092 587	28,46%	21 092 587	28,47%
Groupe Generali ²	15 238 381	20,57%	15 238 381	20,57%
Predica	11 127 861	15,02%	11 127 861	15,02%
ACM Vie	10 606 197	14,31%	10 606 197	14,31%
Cardif	7 559 812	10,20%	7 559 812	10,20%
Pacifica	1 654 189	2,23%	1 654 189	2,23%
Flottant	6 819 236	9,20%	6 819 236	9,20%
Auto-détention	5 700	0,01%	na	na
Total	74 103 963	100,00%	74 098 263	100,00%

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions nouvelles sont prévus le 21 novembre 2014. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000060303.

Cette augmentation de capital a pour objet de permettre à Foncière des Murs de disposer des moyens financiers nécessaires pour saisir les opportunités d'investissements qui se présenteraient et soutenir ses projets de croissance dans les secteurs dans lesquels Foncière des Murs intervient déjà, et notamment dans le domaine de l'hôtellerie. Conformément à sa stratégie, ces investissements concerneront principalement des acquisitions d'actifs et de portefeuilles d'actifs.

BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank interviennent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de cette augmentation de capital.

A propos de Foncière des Murs

Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, est spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des commerces d'exploitation. Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC), partenaire immobilier des grands acteurs des murs d'exploitation, Foncière des Murs détient un patrimoine d'une valeur de 3 Md€.

www.foncieredesmurs.fr

Foncière des Régions, foncière partenaire

² Participation de Generali Vie et ses affiliés.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Acteur de référence de l'immobilier tertiaire, Foncière des Régions a construit son développement et son patrimoine autour d'une valeur clé et caractéristique, celle du partenariat. Avec un patrimoine total de 16 Md€ (10 Md€ en part du groupe) situé sur les marchés porteurs que sont la France, l'Allemagne et l'Italie, Foncière des Régions est aujourd'hui le partenaire reconnu des entreprises et territoires, qu'elle accompagne dans leur stratégie immobilière avec un double objectif : valoriser le patrimoine urbain existant et concevoir l'immobilier de demain.

Foncière des Régions est engagée principalement aux côtés des Grands Comptes (Suez Environnement, Thales, Dassault Systèmes, Orange, EDF, IBM, Eiffage...) sur le marché des Bureaux. Le groupe déploie également son activité, de façon pionnière et pertinente, sur deux autres secteurs porteurs que sont le Résidentiel en Allemagne et l'Hôtellerie.

www.foncieredesregions.fr

Contacts

Relations presse

Géraldine Lemoine

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 00

geraldine.lemoine@fdr.fr

Relations investisseurs

Paul Arkwright

Tél : + 33 (0)1 58 97 51 85

paul.arkwright@fdr.fr

Information du public

Le prospectus, ayant reçu le visa n°14-578 de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en date du 28 octobre 2014 est constitué (i) du document de référence de Foncière des Murs déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2014 sous le numéro D.14-0148 (le « Document de Référence 2013 »), (ii) d'une note d'opération, qui incorpore par référence le rapport financier semestriel pour la période de six mois close le 30 juin 2014 en date du 25 juillet 2014, et (iii) d'un résumé du prospectus, inclus dans la note d'opération.

Le prospectus visé par l'AMF est disponible, sans frais, au siège social de Foncière des Murs, 30 avenue Kléber, 75116 Paris, sur le site Internet de la société (www.foncieredesmurs.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Foncière des Murs attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits pages 37 et suivantes du Document de Référence 2013 tels que mis à jour dans le rapport financier semestriel ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent pas faire l'objet d'une offre au public en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE et telle que transposée dans chacun des Etats Membres, (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les actions ne peuvent être offertes ou vendues dans les États Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus. Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Foncières des Murs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « FSMA »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) a (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.